

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Convention relative à la mise à disposition par la commune de Peypin d'un bien lui appartenant afin d'y installer une maison du bel age et un relais postal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, sous réserve de sa faisabilité juridique et technique, le principe de passation de la convention à titre gratuit, entre le Département des Bouches du Rhône, et la commune de Peypin portant sur un immeuble qui accueillera la maison du bel âge, un relais postal et l'association ES13,
- d'approuver les modalités relatives à ce contrat, notamment en terme de durée, et de réalisation des travaux par le Département, évoquées dans le rapport,
- d'autoriser la signature de ladite convention ainsi que de tout autre document se rapportant à ce contrat.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**